

Rallye Classic Forez 2022

REGLEMENT

ARTICLE 1 : GENERALITES

L'Association Classic Forez Organisation (CFO), Association loi de 1901 N° W423008563 affiliée à la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) sous le N° MM 1406 organise du 30 septembre au 2 octobre 2022 une Randonnée Touristique Historique dénommée :

Classic Forez.

Description de la manifestation

L'épreuve est un rallye de type pénalisant se déroulant sur la voie publique de +/-800 km, dont la moyenne horaire n'est jamais supérieure à 50 km/h et réservée aux adhérents de l'association CFO. Le parcours sera présenté en fléché métré. Votre Engagement comprend votre adhésion à CFO.

Cette épreuve est réservée aux véhicules d'époque de plus de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours, ainsi qu'aux véhicules de 25 à 30 ans et d'exception dans la limite de 10% des participants.

Cette randonnée respecte la Charte FFVE des Randonnées Historiques et a reçu l'agrément de la FFVE sous le N°

Elle a fait l'objet d'une déclaration auprès des Préfectures de la Loire, Haute-Loire, Drome, Isère conformément aux dispositions en vigueur.

La randonnée est conforme aux dispositions générales de la Fédération Internationale des Véhicules Anciens (F.I.V.A.). Elle n'est en aucun cas une épreuve sportive.

Elle a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque de faire rouler leurs véhicules dans des conditions de sécurité optimales et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

La Randonnée est organisée de façon que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

Vous devez impérativement respecter le Code de la route

ARTICLE 2 : VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER / CONFORMITE EQUIPEMENTS

Sont autorisées les voitures anciennes et d'exception à tendance sportive, régulièrement immatriculées dont la date de mise en circulation du premier modèle est avant le 31/12/1991, sauf véhicules exceptionnels (carte grise faisant foi). Les organisateurs fixent annuellement le nombre de participants et se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque ou de la manifestation, en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessus, non conforme aux normes techniques.

CONTROLE ADMINISTRATIF : Il permettra de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription. Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs : son permis de conduire et celui de son navigateur s'il est amené à conduire, l'autorisation du propriétaire s'il n'est pas à bord, les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance, certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité.

VERIFICATIONS TECHNIQUES : Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

Vérification du niveau de Lockheed, fonctionnement de l'éclairage des feux et des essuie-glaces, conformité du véhicule avec la déclaration portée sur l'engagement et l'aspect de présentation, présence d'un cric et d'une roue de secours en état. Les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation (Code de la Route). Les pneumatiques doivent être en bon état, ne pas être de type "racing", ne pas dépasser la carrosserie, avoir des sculptures d'au moins 1,6 mm à l'arrivée.

L'éclairage doit être en conformité avec le Code de la Route.

Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation et conforme à la législation.

Deux triangles et 2 gilets sont obligatoires ainsi qu'un extincteur correctement fixé et opérationnel.

Vérification de la vignette du contrôle technique.

Les véhicules postérieurs au 1^{er} septembre 1967 seront munis de ceintures de sécurité si les points d'encrage ont été prévus par le constructeur.

EQUIPEMENT DES VEHICULES

A la suite des vérifications les organisateurs peuvent refuser le départ d'un véhicule ou l'exclure si celui-ci est jugé non conforme ou dangereux sans qu'il ne puisse être dédommagé.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- Inscriptions : Les inscriptions sont reçues à partir du 01/01/2022 jusqu'au 31/07/2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi).
- Accueil et Vérifications : Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 30 septembre de 08h00 à 09h30 heures à La Diligence à St Genest Malifaux.
- Déroulement de l'Epreuve : La Randonnée se déroulera en 4 étapes réparties en 7 secteurs.
- Départ de la Randonnée : le 30/09/2022 à 12h00 du Golf de St Clair.
- Arrivée de la Randonnée : le 02/10/2022 à 13h00 du Golf de St Clair.

Le parcours officiel qui doit être obligatoirement suivi, est gardé secret jusqu'au moment du départ. Il peut être scindé en plusieurs étapes, chaque étape décomposée en plusieurs secteurs de nature différente. Le parcours est décrit dans un carnet d'itinéraire en fléché-métré (Roadbook).

RESPONSABLES DE LA RANDONNEE

Responsable Administratif : Jay Christian

Responsable Technique : Santiago François

Responsable des Relations avec les participants : Besson Virginie

SECTEURS NON CONTROLES : Il s'agit essentiellement des sorties de villes ou traversées d'agglomérations et zones urbanisées. Le temps convenu pour les parcourir tient compte des difficultés de circulation et incite à la prudence.

Chaque participant recevra au départ de chaque étape, le détail de l'itinéraire, le kilométrage, un carnet de bord que chacun devra faire viser aux différents contrôles de pointage. Le non-respect du pointage en chaque point du parcours entraîne des pénalisations.

IL NE S'AGIT EN AUCUN CAS D'UNE EPREUVE DE VITESSE

Les participants doivent se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux Arrêtés Municipaux des agglomérations traversées. Des contrôles tenus secrets seront effectués tout au long de la randonnée, pour vérifier le respect du suivi de l'itinéraire.

Ouverture et Fermeture des postes de contrôle : 15' environ avant l'heure idéale de la première et 15' après l'heure idéal de la dernière voiture.

CONTROLE DE PASSAGE (C.P.) : Des contrôles de passage matérialisés seront effectués, les participants devront impérativement s'y arrêter et faire viser leur fiche de contrôle.

CONTROLE HORAIRE (CH) : Contrôle de début et fin d'étape et de rallye. Les temps sont relevés en Heures Minutes Secondes. A ce contrôle **ne pas s'arrêter**. A hauteur du panneau, l'horaire de passage est noté par le contrôleur.

SECTEURS DE REGULARITE : Portion d'itinéraire entre 2 CH à couvrir dans un temps idéal correspondant à une moyenne inférieure à 50 km. L'avance et le retard sont pénalisés. Des contrôles secrets seront effectués dans ces secteurs pour vérifier le respect de la moyenne horaire et le passage effectif des concurrents. Ils seront toujours signalés par des panneaux CR installés après le point de contrôle, **ne pas s'arrêter**, les temps sont relevés en heures, minutes, secondes.

Précisée sur le road book la moyenne peut changer. Chaque participant recevra au départ de chaque étape le détail de l'itinéraire, le kilométrage, le temps imparti ou la moyenne à respecter pour rejoindre le point de contrôle suivant. Au départ sera remis un carnet de bord à faire tamponner aux contrôles de passage. En cas d'obstruction du parcours un fléchage sera mis en place.

ARTICLE 4 : CLASSEMENT

Le classement ne fera ressortir que des pénalités recueillies sur le parcours. Il sera établi un classement général avec l'application d'un coefficient tenant compte de l'âge de l'automobile. En cas d'ex aequo : premièrement, la date de la 1ère mise en circulation deuxièmement la puissance fiscale la plus faible, serviront à les départager.

ARTICLE 5 : PENALITES ET SANCTIONS

Exprimées en points, les pénalités participent à l'établissement du classement et concernent : les secondes d'avance ou retard à un contrôle horaire, les contrôles manqués ou passés à l'inverse de l'itinéraire, l'absence de plaques, numéros, feuille de pointage etc. Outre les motifs ci-dessus énoncés, l'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de : conduite dangereuse, infraction grave au Code de la Route, comportement inamical envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants, falsification des documents de contrôle.

. Calculs des points de pénalité de CR ou CH à la seconde, sur la base suivante :

1 point pour une minute de retard, 2 points pour une minute d'avance, pour chaque seconde 1/60ème si retard, 2/60ème si avance, et pondéré par un coefficient que nous avons mis en place sur l'année de la voiture. Les calculs sont présentés avec 2 chiffres après la virgule. Après 15 mn de retard 25 points de pénalité.

Par CP, CH ou CR manqué ou passé à l'envers : 25 points.

Absence de plaque ou numéro : 100 points.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert par ce type de manifestation. Le concurrent s'engage à respecter le règlement intérieur du Classic Forez ainsi que toutes les règles et conseils de sécurité dictés par les organisateurs. Il s'engage à porter en tout temps la ceinture ou le harnais de sécurité équipant la voiture.

Il décharge l'association CFO de toute responsabilité en cas d'accident corporel et/ou matériel

Il renonce pour lui-même, ses ayants droits et ses assureurs éventuels, à tout recours contre l'association CFO et ses partenaires, pour tout dommage qu'il causerait ou subirait. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte fort pour ses ayants droits et ses assureurs.

D'autre part, il prend note qu'il est entièrement responsable de ses accompagnateurs.

L'association quant à elle s'engage à souscrire une assurance « organisation de manifestations sportives ».

ARTICLE 7 : PUBLICITE SUR LES VOITURES

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules. Les participants peuvent faire figurer de la publicité sur leur voiture, à condition qu'elle n'aille pas à l'encontre de celle apposée par les organisateurs, qu'elle ne soit pas de caractère injurieux ou politique et qu'elle ne nuise pas à la présentation du véhicule.

ARTICLE 8 : APPLICATIONS DU REGLEMENT / REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et sans appel. AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité, si les circonstances l'exigent.

Comportement : tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis à vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

Dépassements : Un participant plus rapide doit dépasser la voiture qui le précède en respectant le Code de la Route et en tenant compte des conditions particulières du terrain. Tout participant sur le point d'être doublé doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.

ARTICLE 9 ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement, accompagnées du montant de la participation aux frais sont à adresser à :

Nom de l'Association :

Classic Forez Organisation

Adresse : 5, impasse de Trablaine

Code Postal : 42500 Ville : Le Chambon Feugerolles

Le nombre des engagés est fixé à 49.

La clôture des inscriptions est fixée au 31 juillet 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de la participation couvrant les frais de restauration, d'assurance et un remorquage éventuel pendant la durée de la randonnée, en cas de panne du participant. Le nom de l'équipage figurera sur les formulaires d'inscription ainsi que sur la liste des participants. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

ARTICLE 10 : ASSISTANCE DE L'ORGANISATION

Une assistance est assurée durant toute la manifestation. En cas de panne irréparable, les véhicules pourront être ramenés au garage le plus proche. A chaque concurrent de souscrire une assurance rapatriement. En cas de panne sur le parcours, le participant souhaitant de l'aide indiquera sa situation. Il se signalera de manière claire et précise aux autres participants et usagers au moyen de ses triangles de signalisation et/ou de ses feux de détresse si son véhicule présente un danger pour les autres participants et usagers. Chaque participant disposera de numéros de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la manifestation la permanence de l'organisation et/ou les points d'étape. Tout participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles. Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau. Des points de ravitaillement en carburant seront mentionnés sur le carnet de route.

ARTICLE 11 : FRAIS D'ENGAGEMENT ET ANNULATION

Le montant des frais d'engagement est fixé à 890 € pour les autos avant 1965 et 990 € de 1965 à 1991 pour un équipage de 2 personnes durant la manifestation. Les engagements doivent IMPERATIVEMENT être accompagnés du règlement. Le participant régulièrement engagé ne prenant pas le départ ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

Pour les forfaits signalés après le 11 septembre 2022 il n'y aura aucun remboursement.

Sont compris :

- les plaques de l'événement
- un road-book
- les trophées et souvenirs
- les 3 petits déjeuners des départs
- les 3 repas de midi
- les 3 ou 4 pauses rafraîchissement
- les 2 repas du soir
- les 2 nuits d'hôtel pendant le rallye

REGLEMENT PARTICULIER

SECURITE : Point Capitale de la Randonnée ! N'oubliez pas que vous circulez sur des routes normalement ouvertes à la circulation.

Vous devez impérativement respecter le Code de la Route et être doublement prudents vis à vis des autres usagers de la route. Votre participation ne vous accorde aucune priorité sur eux ! De votre comportement face aux riverains dépend l'avenir de nos manifestations.

LA LEGISLATION CONCERNANT L'ABSORPTION DE BOISSONS ALCCOLISEES EST STRICTE. Elle s'applique aussi aux conducteurs de véhicules anciens... DEGUSTEZ AVEC MODERATION.

Les éventuelles infractions au code de la route ainsi que les amendes s'y rapportant restent à la seule charge du participant.

CARBURANT : Prévoyez le plein de carburant. La voiture balai n'assure pas la vente de carburant !!!

LA PANNE

Vous avez sur vous un badge ainsi que sur le dos de votre roadbook les numéros de téléphone à joindre en cas de problème.

RESTEZ SUR LE PARCOURS, appelez l'assistance en lui donnant la case du roadbook où vous êtes elle vous localisera et viendra vous dépanner.

Si vous croisez un concurrent en panne, n'hésitez pas à nous informer de son problème et à le LOCALISER PRECISEMENT sur le Road Book afin de pouvoir renseigner l'organisation à la 1ère occasion.
MERCI D'AVANCE.

Une plaque et un numéro vous seront attribués lors de votre arrivée au parc fermé.

Veillez bien à vous présenter aux départs dans la minute prévue. Sur le parcours, des contrôles de passage, coté navigateur, sont prévus (par nous), mais imprévisibles pour vous !

Donc deux impératifs :

Bien suivre les flèches et indications du Road Book. Respecter la moyenne tout au long du parcours.

Pour autant, le rallye ne participe à aucun challenge ou autre trophée national et inutile de « se tirer la bourre » entre équipages.

Toutes ces journées sont placées sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité,

Les contrôleurs placés aux différents points sont, comme vous, des passionnés de voitures anciennes et sont là pour votre plaisir ; merci pour eux de votre indulgence pour d'éventuelles erreurs de « chrono » ; si réclamation il y avait (et nous ferons tout pour qu'il n'y en ait pas), elle ne sera pas la bienvenue !

L'esprit du rallye n'est pas une compétition, des sanctions seront prises pour non-respect des vitesses.

Ceux qui le souhaitent pourront se prendre au jeu et prévoir calelette et chrono, pour les autres, rassurez-vous ! Le roadbook donnera tous les éléments nécessaires à une participation « tranquille ». Un compteur précis est suffisant.

Pour tous : restez « cool », les moyennes prévues sont suffisamment basses pour éviter d'avoir à « courir après le chrono » au sortir de portions lentes (et il y en aura !).

Ou pour compenser l'arrêt au CP.

Profitez des paysages et des sites traversés !

CONVIVIALITE AVANT TOUT !!!



Classic Forez Organisation – 5, impasse de Trablaine – 42500 Le Chambon Feugerolles - France

Tel : 06 50 900 901

contact@classic-forez.org - www.classic-forez.org

W423008563 – Adhérent FFVE N° MM 1406